



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 349

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 349 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville de l'année 2026* »

Ledit règlement a pour objet de prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Reglement-349-tarifs-2026-VF-1.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 19^{ième} jour du mois de **janvier** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridique